

Définition Châtelet : Ouvrage de défense construit au devant d'une place forte ou d'un pont. Le sens est alors proche de celui de barbacane. On parle également de châtelet pour désigner un ensemble fortifié compact destiné à défendre une porte.

De l'ancien français *castel* (château), dérivé du latin *castrum* (camp). Le suffixe *-et* introduit une idée de réduction. *Castelet* est donc le diminutif de *castel* et signifie littéralement « petit château ». Il est attesté pour la première fois dans notre langue en 1155 avec ce sens de « petit château », dans le *Roman de Brut* du poète jersiais *Wace* : « Tant ont le pays poralé / Qu'en un terre sont aresté. En som ont un castelet fet / Onques n'i ot eu recet / Ne borc, ne vile, ne maison » (Ils ont tant parcouru le pays, qu'ils se sont arrêtés sur un tertre. À son sommet ils ont fait un castelet, là où jamais il n'y avait eu de refuge, ni de bourg, ni de ville, ni de maison). À Paris, les célèbres *Grand-Châtelet* et *Petit-Châtelet* défendaient respectivement le *Grand Pont* (pont au Change) et le *Petit Pont*, reliant l'île de la Cité aux rives droite et gauche de la Seine.

© *Stéphane William Gondoin*, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.

